Charte de sécurité de l'université Lumière Lyon 2 pour l'utilisation des outils mis à disposition dans l'environnement numérique de travail

Cette charte a pour objectif:

- d'informer les usagers,
- * de les sensibiliser aux problèmes de sécurité,
- * de leur faire connaître les sanctions encourues par les contrevenants.

Tous les personnels et tous les étudiants de l'université Lumière Lyon 2 ont accès à un environnement de travail numérique (ou ENT constitué d'un bureau virtuel, d'une encyclopédie en ligne, d'une plateforme de cours ainsi que d'autres outils).

Quand l'utilisateur accède pour la première fois au réseau de l'université Lumière Lyon 2, il doit d'abord s'engager à respecter les dispositions de la présente charte de sécurité et de confidentialité.

Le terme « utilisateur » désigne l'ensemble des membres de la communauté universitaire, étudiants et personnels exerçant une activité dans les services et composantes de l'université, quel que soit leur statut.

L'utilisation des outils informatiques mis à disposition par l'université implique l'acceptation de la présente charte aussi bien pour les personnels qui s'engagent à respecter les dispositions de celle-ci que pour les étudiants. Pour ces derniers, la validation électronique de la charte lors de la mise en route effective de leur compte sur le serveur de l'université vaut engagement à suivre les règles qu'elle édicte.

Utilisation du réseau

Les utilisateurs du réseau disposent d'un compte individuel auquel ils accèdent en utilisant un mot de passe qu'ils peuvent modifier et choisir eux-mêmes.

Les utilisateurs s'engagent à ne jamais communiquer leur mot de passe et à ne jamais permettre à un tiers d'accéder à leur compte. Les utilisateurs ont une obligation de vigilance et peuvent être tenus pour responsables de l'usurpation de leur compte s'ils n'ont pas suffisamment bien protégé leur mot de passe ou l'accès à leur compte. Si malgré les précautions prises, un utilisateur se rend compte qu'il a été victime d'une violation de son compte, il doit le signaler immédiatement auprès des services de l'université Lumière Lyon 2. S'il apparaît que l'utilisateur a été négligeant, il sera procédé à la fermeture immédiate de son compte.

Tout utilisateur s'engage à respecter les règles élémentaires de la « netiquette » qui peut être consultée (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.ietf.org/rfc/rfc1855.txt

Il est, par exemple, interdit d'utiliser sa messagerie électronique ou les forums de l'université pour diffuser des messages à caractère raciste, diffamatoires ou injurieux.

Tout utilisateur perd son habilitation à utiliser le réseau de l'université Lumière Lyon 2 dès lors qu'il perd son statut de membre de la communauté universitaire Lyon 2. Les utilisateurs doivent donc signaler aux services compétents tout changement ayant pour conséquence la perte d'appartenance à l'université.

L'utilisateur s'engage à un usage responsable de tous les outils qui lui sont proposés et à utiliser Internet dans le cadre des activités pédagogiques et scientifiques de l'Université en rapport avec son statut ou son activité à l'université. L'université se réserve le droit de vérifier, par tous les moyens dont elle dispose, le bon usage du réseau en référence à toutes les recommandations édictées par RENATER (Réseau national de l'Enseignement et de la Recherche), les autorités ministérielles et la Commission Nationale Informatique et Liberté (http://www.cnil.fr/). Si un utilisateur souhaite utiliser Internet à des fins autres que celles qui correspondent à son statut, il doit recourir à un autre fournisseur d'accès. Les utilisateurs pourront accéder à l'ENT, soit à partir d'un ordinateur appartenant à l'université soit à partir de leur ordinateur personnel.

Utilisation des matériels informatiques et des logiciels appartenant à l'université Lumière Lyon 2

Tout utilisateur s'engage à ne procéder à d'autres copies de logiciels que celles admises dans le cadre des licences délivrées par le fournisseur. La mise à disposition de logiciels est assurée par l'université Lumière Lyon 2 en fonction d'accords spécifiques avec des distributeurs, ou en référence aux accords passés par les autorités ministérielles. Les configurations des postes et l'installation de nouveaux logiciels doivent respecter ces règles.

Les étudiants doivent suivre les règles de bon usage du réseau et respecter les consignes de travail : conditions d'accès aux postes, respect des matériels et des lieux mis à leur disposition et observation des règles de priorité pour le travail pédagogique. Ils doivent suivre les instructions données par les moniteurs et d'une manière générale contribuer au bon fonctionnement d'un service ouvert à tous les étudiants. L'étudiant doit présenter sa carte dans les salles de libre-accès et dans tous les lieux ouverts mis à leur disposition si le responsable des lieux le lui demande.

Tout usager qui enfreindrait les règles définies dans la présente charte, ainsi que celles relatives au code de la propriété intellectuelle ou aux recommandations émises par RENATER ou la CNIL, s'expose à des poursuites disciplinaires et judiciaires en cas d'infraction pénale.